

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Saint-Denis, le 31 MAI 2016

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES

DE LA REUNION

7 avenue André Malraux – CS 21015
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9

**Décision de délégations spéciales de signature pour le pôle pilotage et ressources
Avenant n° 1**

**L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances
publiques de La Réunion ,**

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale de La Réunion ;

Vu le décret du 14 avril 2016 portant nomination de M. Gilles DESHAYES, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 18 avril 2016 fixant au 17 mai 2016 la date d'installation de M. Gilles DESHAYES dans les fonctions de directeur régional des finances publiques de La Réunion ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Ressources Humaines :

- M. Bruno BRIXY, Administrateur des finances publiques adjoint, responsable de la division Ressources Humaines, pour toutes affaires ressortissant de sa Division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnancement secondaire.

➤ Mme Martine FAIVRE, Inspectrice principale des Finances publiques, adjointe au responsable de la division Ressources Humaines, pour toutes affaires ressortissant de sa Division, en complément des délégations spécifiques accordées en matière d'ordonnement secondaire.

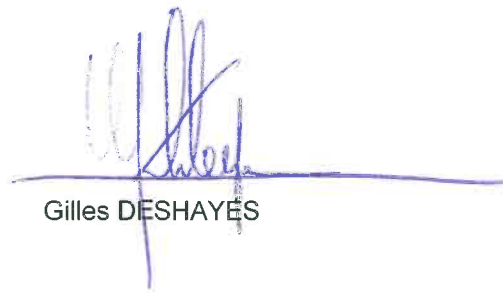
➤ Mme Marie Sylvie BERNET, Mme Magali CHAVASSEAU, inspectrices des finances publiques, M. Daniel THURIES, inspecteur des Finances publiques, pour signer, dans la limite de leurs attributions :

- les courriers simples, bordereaux et lettres d'envoi de simples pièces, accusés de réception, demandes de renseignements ;
 - les convocations aux formations ;
 - les convocations des surveillants de concours ;
- tout document administratif et comptable en rapport avec les activités dont elles ont la charge, à l'exception des pièces de nature juridique ou contentieuse.

M. Michel HUBERT, contrôleur des Finances publiques, reçoit délégation spéciale à l'effet de signer les bordereaux d'envoi, les accusés de réception des sujets et les lettres aux praticiens agréés sans que la condition d'absence ou d'empêchement soit opposable aux tiers.

Cette délégation de signature complète celle consentie en date du 17 mai 2016.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.



Gilles DESHAYES